Corrida de Prémilhat

Dimanche 13 décembre 2026

Règlement des courses

ORGANISATION

La Commune de Prémilhat (03) organise la corrida pédestre de Prémilhat le **Dimanche 13 décembre 2026**. L'association Sports Attitude Prémilhat est partenaire de l'organisation et assurera notamment la sécurité des courses. Trois courses sont au programme ainsi qu'une animation : « La course des Pères Noël ». D'autres animations sont aussi prévues par des associations locales.

PROGRAMME DES COURSES

Course 1 (2 500 m) avec classement ouverte aux jeunes nés entre 2015 et 2012 : **10h00**
Course 2 (5 000 m) ouverte aux personnes nées en 2011 et avant : **10h30**
Course 3 (950 m sans classement) ouverte à tous les enfants nés en 2016 et après : **15h00**

Course des Pères Noël : animation sans classement officiel (voir règlement spécifique en fin de document) : manches qualificatives entre **11h45 et 13h** et finale à **14h30**

INSCRIPTIONS

EXCLUSIVEMENT EN LIGNE sur la plateforme **https://sportips.fr/** jusqu'au Vendredi 11 décembre 2026 23h59.

Inscriptions gratuites pour toutes les courses mais il est obligatoire de remplir un dossier.

Renseignements : **www.premilhat.fr** ou par mail : **corridalapremilhatoise@gmail.com**

CONDITIONS DE LICENCE ET SANTÉ

Tout participant à "La Corrida de Prémilhat" doit obligatoirement **présenter** aux organisateurs l'un des documents suivants : (sauf pour la course des enfants qui n'est pas chronométrée et sans classement)

Pour les personnes majeures :

Pour les personnes majeures de toute nationalité, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé et Encadrement et autres fédérations, licences étrangères ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass Prévention Santé (PPS) d'une validité de moins de 12 mois le jour de l'épreuve. Le Pass Prévention Santé est mis en place par la Fédération Française d'Athlétisme et accessibles avec leurs conditions d'utilisation depuis la plateforme www.pps.athle.fr.

Pour les personnes mineures soit :

Pour les personnes mineures de toute nationalité (Catégorie U14 (Benjamin) ou supérieure au sens de la réglementation FFA), l'inscription à une des courses de la corrida de Prémilhat et soumise à la présentation à l'organisateur soit :
- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA – Santé, Encadrement et Découverte et autres fédérations ne sont pas acceptées.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du Ministre chargé de la santé et du Ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins de 6 mois. À la fin du questionnaire, une attestation valable uniquement pour cette course est délivrée automatiquement. ***(cf. questionnaire pour les mineurs sur https://pps.athle.fr/)***

Rappel : Pas besoin de justificatif médical pour la course 3 (enfants) qui n'est pas chronométrée. (Autorisation parentale nécessaire pour tous les mineurs)

L'organisation conservera les justificatifs (copie du certificat médical ou du questionnaire médical, numéro d'attestation PPS, numéro de licence FFA) pour la durée du délai de prescription légale sur la responsabilité civile délictuelle corporelle (10 ans).

AUTORISATION PARENTALE
Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les participants mineurs. (Document à remplir sur le formulaire d'inscription).

HANDISPORT
Les courses sont ouvertes aux concurrents handisports (départs anticipés possibles, classements séparés possibles). Les joëlettes sont acceptées avec départ en fin de sas.

DOSSARDS
Le retrait des dossards se fait à la salle des fêtes de Prémilhat le dimanche 13 décembre 2026 à partir de 9h.

RESPONSABILITÉS
Les organisateurs disposent d'une assurance responsabilité civile auprès de Groupama. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DÉPART ET ARRIVÉE
Le départ et l'arrivée des courses se font sur la chaussée, rue de l'église, au niveau de la mairie.

CHRONOMÉTRAGE
Puces électroniques sur les courses 1 et 2.

RAVITAILLEMENT
De l'eau et des fruits seront proposés aux coureurs à l'issue de leur course.

SECURITÉ
Présence d'un poste de secours dans la salle des fêtes assuré par l'antenne 03 de l'Ordre de Malte. Un 2ème poste de secours mobile circulera sur le parcours. Accompagnement interdit, seuls les véhicules officiels seront autorisés. Un dispositif de sécurité sur le parcours est assuré par les signaleurs officiels de l'organisation (personnes à pied ou à VTT équipé d'un gilet fluo). Parking : suivre le fléchage en arrivant à Prémilhat (2 parkings, au cimetière et au stade).

RÉCOMPENSES
Pour la course 3, chaque participant recevra une médaille.
Pour la course 2, les 3 premiers au scratch (H et F) seront récompensés ainsi que les premiers (H et F) des catégories (CA, JU, ES/SE, Ma 0 à 5, Ma 5 à 10).

Pour la course 1, les 3 premiers Benjamins et Minimes (Garçons et filles) seront récompensés. Récompenses non cumulables, présence obligatoire à la remise des prix.

DROIT A L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique votre accord pour tout support image.

DONNEES PERSONNELLES ET LIBERTÉ

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) s'inscrit dans la continuité de la loi française n78-17 « Informatique et liberté » du 06/01/1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Conformément à la Charte informatique et liberté de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), les données personnelles communiquées par les participants sont destinées aux responsables de la Commission Vie Associative et Sports de la commune de Prémilhat, organisateur de la manifestation sportive, au personnel habilité de SPORTIPS qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Conformément à la loi «informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Commission Vie Associative et Sports de la commune de Prémilhat , Mairie de Prémilhat, 8 rue de l'église, 03410 Prémilhat.
Les résultats et classements des compétitions officielles et des compétitions autorisées seront publiés sur le site internet de la FFA avec les données nominatives des participants ainsi que sur le site de la commune de Prémilhat. Ces résultats et classements pourront aussi être publiés sur les autres supports fédéraux.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

La charte informatique et liberté de la FFA est consultable à l'adresse suivante :
https://www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf

ACCEPTATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

En vous inscrivant à la Corrida de Prémilhat, vous reconnaissez avoir pris bonne note du présent règlement et vous vous engagez à le respecter.

ANNEXES

Catégories d'âge en 2027 (valables jusqu'au 31/08/2027) :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters	MA	1992 et avant
Seniors	SE	1993 à 2004
Espoirs U23	ES	2005 à 2007
Juniors U20	JU	2008 et 2009
Cadets U18	CA	2010 et 2011
Minimes U16	MI	2012 et 2013
Benjamins U14	BE	2014 et 2015
Poussins U12	PO	2016 et 2017
Eveil athlétique	EA	2018 à 2020

Détail des catégories Masters :

Catégorie	Code	Année de naissance
Masters H et F	M0	1992 à 1988
	M1	1987 à 1983
	M2	1982 à 1978
	M3	1977 à 1973
	M4	1972 à 1968
	M5	1967 à 1963
	M6	1962 à 1958
	M7	1957 à 1953
	M8	1952 à 1948
	M9	1947 à 1943
	M10	1942 et avant

RÉGLEMENT SPÉCIFIQUE COURSE DES PÈRES NOËL

CONCEPT ET BUT DU JEU

C'est une course de chariots de supermarché ludo-sportive dite « *Course des pères Noël* » en duo, sur route, dans une boucle fermée d'une longueur totale de 200m, sur un temps limité de 5 à 10 min, avec possibilité de changement de rôle illimitée, lors de laquelle l'un des coureurs appelé « pousseur » pousse le chariot, tandis que l'autre appelé « poussé » est poussé en étant placé dans le chariot pour accumuler le maximum de cadeaux distribués à des points de collectes.

ANIMATION DES COURSES

La *Course de chariots des pères Noël*, tout comme les courses pédestres seront animées par un animateur speaker professionnel afin de rappeler le présent règlement à tous les participants et faire appliquer celui-ci.

INSCRIPTIONS

Les participants inscrits à la *Course de chariots des pères Noël* peuvent également s'inscrire aux autres courses, et inversement.

Les inscriptions se font en ligne via la plateforme **https://sportips.fr/** jusqu'au Vendredi 11 décembre 2026 23h59. Elles sont limitées à 16 duos soit 32 participants au total.

Possibilité d'inscription sur place le jour J si des places sont vacantes.

Pour s'inscrire les participants doivent être âgés d'au minimum 16 ans au jour de la course. (Les mineurs participant à l'épreuve doivent disposer d'une autorisation parentale.)

Tout participant devra signer une décharge de responsabilité. En s'inscrivant, il accepte de participer à l'épreuve sans engager la responsabilité de l'organisateur, même si celui-ci a souscrit à une assurance de responsabilité civile pour couvrir l'évènement.

L'équipe peut être mixte et peut être constituée : de deux mineurs âgés d'au minimum 16 ans, d'un mineur âgé d'au minimum 16 ans et d'un adulte, ou de deux adultes.

LIEU ET BALISAGE

Le circuit fermé se situe sur la route, rue de l'église à Prémilhat, entre la mairie et la salle des fêtes. La boucle de 200 m sera balisée, sécurisée et interdite au public.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants doivent être obligatoirement équipés de chaussures de sport adaptées à la course sur route.

L'épreuve étant sécurisée, aucune protection n'est exigée mais elles restent recommandées aux participants.

Chaque coureur doit se vêtir d'un déguisement ou d'un accessoire en lien avec la thématique des fêtes de Noël.

ORGANISATION DU JEU

4 manches qualificatives opposant 4 duos sont prévues. Pour composer les manches qualificatives, les duos seront tirés au sort.

Seul le duo de chaque manche à avoir collecté le plus de cadeaux sera qualifié pour la grande finale qui verra donc 4 duos s'opposer.

Horaires : manches qualificatives entre 11h45 et 13h et finale à 14h30.

RÈGLES DE COURSE

Avant la manche chronométrée, tout duo disposera d'un temps de test sur le parcours pour apprendre à maîtriser l'engin roulant.

Chaque duo est placé sur une ligne de départ spécifique, située à distance équivalente des autres points de départs, pour des raisons de sécurité et permettre une collecte équitable.

Le départ est donné suite à un décompte ou signal sonore. La fin de la manche est signalée de même manière.

Tout duo peut échanger de rôle autant de fois qu'il le désire sur le temps imparti.

Tout duo peut effectuer autant de tours de circuit qu'il le souhaite jusqu'à arrêt du chrono.

Le pousseur doit toujours être en contact avec le chariot pour guider et maîtriser l'engin roulant.

Le pousseur étant maître de l'engin roulant, toute chute du chariot entraîne la disqualification.

Les contacts entre chariots et entre participants sont strictement interdits, sous peine de disqualification.

Le classement par manche s'effectue au comptage du nombre de cadeaux collectés sur le temps imparti.

Lorsqu'un chariot double un autre chariot, le poussé doit avertir d'un signal sonore son approche pour que le chariot dépassé s'immobilise sans gêner le passage le temps du dépassement.

A chaque passage d'un point de collecte, le poussé ne peut saisir qu'un seul cadeau. Toute triche entraîne une disqualification immédiate. Si le poussé échoue lors de la saisie du cadeau ou que le cadeau tombe au sol, celui-ci ne peut-être ramassé, le duo doit poursuivre sa course.

Tout cadeau tombant du chariot en cours d'épreuve ne pourra être comptabilisé.

Cas d'égalité : En cas de deux premiers ex aequo sur une manche qualificative, ceux-ci participeront à un sprint de 100m, départ arrêté, dans le même sens de course pour se départager. Le premier duo à franchir la ligne d'arrivée accède à la phase finale. En cas d'égalité en finale pour attribuer les 3 premières places, les ex aequo seront départagés selon les mêmes modalités que pour les manches qualificatives.

CHARIOTS ET DOSSARDS

Les duos n'ont pas de dossards numérotés, seuls les chariots sont numérotés de 1 à 4 et décorés.

Les chariots et les emplacements de départs sont attribués aux duos sur tirage au sort.

Les chariots sont fournis par l'organisation et sont de modèle identique avec 4 roues libres. Les modifications mécaniques ne sont pas autorisées.

SECURITÉ

Des bottes de paille seront placées dans les virages et sur la ligne médiane. Des signaleurs seront postés à différents endroits du circuit afin de secourir les participants qui seraient en difficulté.

RÉCOMPENSES

Seuls les trois premiers de la manche finale seront récompensés. Lot de consolation pour tous les autres duos.

ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE COURSE DES PÈRES NOËL

Les paragraphes sur le Droit à l'image et sur la Gestion des données personnelles et liberté de la Corrida de Prémilhat sont aussi valables pour la *Course des Pères Noël*.
En vous inscrivant à la *Course des Pères Noël*, vous reconnaissez avoir pris bonne note du présent règlement spécifique et vous vous engagez à le respecter ; en outre, vous acceptez de participer à l'épreuve en dégageant l'organisateur de toute responsabilité.